

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX
2022 - 4345

Réglementation provisoire stationnement et circulation –
AVENUE RAOUL DAUTRY

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Canton de Sevrans

VILLE DE SEVRANS
(Seine Saint Denis)

Vu les articles L 2521-1 et L 2521-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu le Code de la route et les décrets subséquents,

Vu le Code pénal,

Considérant les travaux d'installation de capteur par la société SOCOTEC
Monitoring à l'avenue Raoul Dautry,

Attendu qu'il convient de prendre toutes mesures propres à éviter les
accidents ainsi que toutes les précautions à cet égard,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Les articles suivants sont applicables du 3 octobre au 31 mars 2023.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux sur 30 ml du côté pair et
impair de la chaussée.

ARTICLE 3 : Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera considéré comme
stationnement très gênant et constituera une infraction prévue par l'article R417-11 du Code
de la Route. Tout véhicule en infraction pourra être mis en fourrière aux frais du propriétaire.
Une signalisation réglementaire devra être mise en place minimum 48 heures avant et devra
être constaté par la Police Municipale.

ARTICLE 4 : Les dispositions du présent arrêté s'appliquent pendant la durée des travaux,
ces restrictions et interdictions pourront être appliquées individuellement ou dans leur
totalité, à savoir :

1. vitesse limitée à 30 km / h,
2. restriction de circulation dans l'emprise du chantier,
3. terrassement par demi-chaussée.

ARTICLE 5 : L'accès des riverains sera maintenue en permanence.

ARTICLE 6 : Si pour les besoins des travaux le trottoir au droit des travaux doit être fermé,
une déviation piétonne sera mise en place par l'entreprise vers le trottoir opposé par les
passages piétons existants ou temporaires.

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

2022 - 4345

Réglementation provisoire stationnement et circulation –
AVENUE RAOUL DAUTRY

ARTICLE 7 : L'accès aux véhicules de secours ou d'urgence devra être maintenu et possible à tout moment du jour ou de la nuit.

ARTICLE 8 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenu par la société.
SOCOTEC Monitoring 9 rue Léon Blum 91120 PALAISEAU

ARTICLE 9 : Durant la période des travaux, le domaine public sera parfaitement nettoyé et dégagé de tout obstacle pouvant entraver la circulation des usagers, l'écoulement des eaux dans les caniveaux et ce, chaque jour lorsque l'entreprise quittera les lieux de travail.

ARTICLE 10 : Les dispositions seront prises par l'entreprise travaillant afin d'assurer un accès piétons permanent aux riverains notamment par la mise en place de barrière jointif, passerelle ou tout système sécurisé permettant le passage de piétons ou poussettes.

ARTICLE 11 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception, équivaut à une décision implicite de rejet (art.L 411-7 CRPA), cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télé-recours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ARTICLE 12 : Le présent arrêté sera affiché 48 heures avant tout début d'intervention, dans les rues concernées, par l'entreprise réalisant les travaux.

ARTICLE 13 : Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Directeur Général de la Ville de Sevrans, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 14 : Ampliation du présent arrêté en sera adressée à :

- * Commissariat de la Police Nationale de Sevrans
- * Police municipale de Sevrans
- * Paris Terres d'Envol - BP 85 - 93420 Villepinte
- * Brigade des sapeurs pompiers 156 Route de Mitry 93600 Aulnay sous Bois
- * SOCOTEC Monitoring 9 rue Léon Blum 91120 PALAISEAU

Fait à Sevrans, le 29 septembre 2022



Le Maire

Stéphane BLANCHET